

Forêt Communale de la BALME DE THUY

La commune de la Balme de Thuy est adhérente à la certification forestière PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) qui garantit au consommateur que le bois qu'il achète provient de forêts gérées durablement.

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui 5 millions d'hectares de forêt certifiée, soit 78% de la forêt publique et 14% de la forêt privée.



Les dépenses

Dégagement de plantations au croissant des parcelles 4 (Charvex) , 13 , 14 (Les Challes) et 33 (Les Epillards) sur 4.05ha pour 5 778€.

Nettoyage – dépressage de résineux de 3 à 6m de la parcelle 3 (Charvex) pour 1258€

Divers travaux sylvicoles, exploitation de bois façonnés pour 683€

Les Recettes

Coupes bois façonnés (exploitation et vente groupée) des parcelles 7-8-10-11 pour 28 698€

Recette nette perçue par la Commune : 12187€ pour un volume de 438m³

Ventes de bois sur pied pour 417€ (divers bois coupés notamment pour la création du premier périmètre de protection de la source des Lyaude)

Coupes délivrées sur pied pour 724€

Les coupes affouagères 2011 ont été marquées dans les parcelles 15, 38 (les Iles Charvex) et 40 (la Rosiere) de la forêt communale.

Subvention du Conseil Régional pour le dégagement et dépressage de semis naturels de 2106€

Programme 2012 :

Nettoyage après coupe de la parcelle 7

Dégagement de plantations au croissant parcelle 33

Travaux sylvicoles en parcelle 4 (Charvex): dégagement et dépressage de semis naturels sur une surface de 4ha. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional.

Entretien de limites : réouverture de layons et peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères des parcelles 2-3 (Charvex)

Entretien des sentiers de gestion des parcelles 12-22-23

Empierrement de la plate forme des Grands Places

Exploitation de la parcelle 2 (Charvex)– 50m³ de feuillus, 95m³ de résineux

Exploitation des parcelles 7.8.9.10.11 – 370 m³ de résineux